





Commune de Saint-Nicolas des Bois

# COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2014-04

PUBLIÉ LE
10 JUIN 2014

# **SOMMAIRE**

# ARRÊTÉS

DFB/ARCUA2014-1	<b>RÉGIE D'AVANCES</b> - Documentation – Modification de la Régie d'avances
DFB/ARCUA2014-2	<b>RÉGIE D'AVANCES</b> - Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle – Annulation de la décision n° 99-37 du 23 septembre 1999
SA/ARCUA2014-27	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services – Monsieur Claude LE BRUN en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services
SA/ARCUA2014-28	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services – Monsieur Emmanuel GRIEU en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services
SA/ARCUA2014-29	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur du Département Patrimoine Public – Monsieur Olivier ROGUE
SA/ARCUA2014-30	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature à la Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme – Madame Cécile CACHAN
SA/ARCUA2014-31	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature à la Directrice du Département des Solidarités – Madame Véronique Nicolas
SA/ARCUA2014-32	ASSEMBLÉES – Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur du Département Vie Éducative et Sportive - Monsieur Stéphane PARRAIN
SA/ARCUA2014-33	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté - Monsieur Jérémy VERDIERE
SA/ARCUA2014-34	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature au Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable - Monsieur Stéphane JAMBET
SA/ARCUA2014-35	<u>ASSEMBLÉES</u> - Communauté Urbaine d'Alençon – Délégation de signature en matière d'urbanisme – Monsieur Alexis ROSMORDUC
SA/ARCUA2014-36	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature en matière d'urbanisme - Madame Céline SERRE
SA/ARCUA2014-37	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - délégation de signature en matière d'urbanisme - Monsieur Eric MORISSEAU
SA/ARCUA2014-38	<b>ASSEMBLÉES</b> - Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature en matière d'urbanisme - Madame Irène CAILLERE
SA/ARCUA2014-39	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Délégation de signature en matière d'urbanisme - Madame Amanda DELAUNAY
SA/ARCUA2014-41	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Désignation du représentant du Président de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics - Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE - Vice-président
SA/ARCUA2014-42	ASSEMBLÉES - Communauté Urbaine d'Alençon - Désignation du représentant du Président pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public de distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de la Communauté Urbaine d'Alençon le 13 juin 2014

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 22 MAI 2014

DBCUA20140057	COMMUNAUTÉ URBAINE Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de la liste des commissaires
DBCUA20140058	COMMUNAUTÉ URBAINE Représentation du Conseil de Communauté au sein des organismes extérieurs – Modificatif N°1
DBCUA20140059	FINANCES Communauté Urbaine d'Alençon - Compte Administratif 2013
DBCUA20140060	<b>FINANCES</b> Communauté Urbaine d'Alençon - Compte Administratif 2013 - Affectation du résultat
DBCUA20140061	FINANCES Communauté Urbaine d'Alençon - Compte de gestion 2013
DBCUA20140062	FINANCES Zones d'activités - Compte Administratif 2013
DBCUA20140063	FINANCES Zones d'activités - Compte Administratif 2013 - Affectation du résultat
DBCUA20140064	FINANCES Zones d'activités - Compte de gestion 2013
DBCUA20140065	FINANCES Eau - Compte Administratif 2013
DBCUA20140066	FINANCES Eau - Compte Administratif 2013 - Affectation du résultat
DBCUA20140067	FINANCES Eau - Compte de gestion 2013
DBCUA20140068	FINANCES Assainissement - Compte Administratif 2013
DBCUA20140069	FINANCES Assainissement - Compte Administratif 2013 - Affectation du résultat
DBCUA20140070	FINANCES Assainissement - Compte de gestion 2013
DBCUA20140071	FINANCES Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Compte Administratif 2013
DBCUA20140072	<b>FINANCES</b> Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) - Compte Administratif 2013 - Affectation du résultat
DBCUA20140073	FINANCES Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Compte de gestion 2013
DBCUA20140074	FINANCES Transports urbains - Compte Administratif 2013
DBCUA20140075	<b>FINANCES</b> Transports urbains - Compte Administratif - Affectation du résultat
DBCUA20140076	FINANCES Transports urbains - Compte de gestion 2013

DBCUA20140077	<b>FINANCES</b> Convention de gestion du restaurant scolaire entre la Communauté Urbaine d'Alençon et les Communes de Champfleur, Hesloup et Saint Paterne
DBCUA20140078	MARCHES PUBLICS Marchés n°2013/66C et 2013/67C - Réalisation d'études environnementales et urbaines pour le Plan Local d'Urbanisme Communautaire - Lot n°1 : Etudes environnementales - Lot n°2 : Etudes urbaines - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1
DBCUA20140080	<b>GESTION IMMOBILIERE</b> Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles intervenues au cours de l'année 2013
DBCUA20140081	<b>GESTION IMMOBILIERE</b> Acquisition de délaissés de terrains appartenant à l'Etat sur la Commune de Valframbert
DBCUA20140082	<b><u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b> Initiative Orne - Demande d'adhésion
DBCUA20140083	<b>GENS DU VOYAGE</b> Insertion et qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour du nettoyage et de la préservation du terrain de la Brebiette - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
DBCUA20140084	<b>SPORTS ET CAMPINGS</b> Camping de Portbail – Suspension de l'exploitation
DBCUA20140085	<b>DECHETS MENAGERS</b> Marché N°2010-90C - Collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective, et collecte en apport volontaire des ordures ménagères - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant N°5
DBCUA20140086	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b> Gestion et maintenance des installations d'éclairage public et mobilier urbain, de l'éclairage extérieur des installations sportives, de l'éclairage des monuments et sites, de la signalisation lumineuse
DBCUA20140087	TRANSPORTS URBAINS Nouvelle grille tarifaire à compter du 1er juillet 2014
DBCUA20140088	TRANSPORTS URBAINS Demande de subvention « Réserve Parlementaire » pour la gare d'échange de bus
DBCUA20140089	RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT Marché à bons de commande pour la mise à la cote d'accessoires réseaux

# ARRÊTÉS

# DFB/ARCUA2014-1

# **RÉGIE D'AVANCES DOCUMENTATION**

# **MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : Aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté Districal du 2 février 1970 modifié par l'article 1<sup>er</sup> du 6 décembre 2007 est ajouté à la Régie d'avances des services généraux :

- le paiement de timbres amendes
- le paiement de carburant

ARTICLE 2: Les autres dispositions de l'arrêté du 2 février 1970 restent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le Président et Le Trésorier Principal, Comptable de la Communauté Urbaine d'Alençon, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 30/05/2014

# DFB/ARCUA2014-2

# RÉGIE D'AVANCES MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DE LA DENTELLE

# ANNULATION DE LA DÉCISION N°99-37 DU 23 SEPTEMBRE 1999

# <u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1er: Les dispositions de la Décision du 23 septembre 1999 sont abrogées.

**ARTICLE 2** : Le Président et Le Trésorier Principal, Comptable de la Communauté Urbaine d'Alençon, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 30/05/2014



### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-27

#### **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services -Monsieur Claude LE BRUN en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et R.2122-8,

VU le statut de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** l'arrêté n° 2009-724 du 30 septembre 2009, portant recrutement en qualité d'Attaché Principal Territorial de Monsieur Claude LE BRUN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

VU l'arrêté communautaire n° 2010-90 portant détachement de Monsieur Claude LE BRUN, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants), à compter du 1<sup>er</sup> février 2010,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'Alençon du 23 novembre 1997 et celle du Conseil de Communauté Urbaine du 6 novembre 1997 portant mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant l'avenant n° 9 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

# ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, pour tous les actes de l'administration communautaire dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 euros HT, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 3: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés communautaires, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements, dans les conditions prévues à l'article R.2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

**Monsieur Claude LE BRUN** 

Directeur Général Adjoint des Services

signature

<u>Article 4</u> : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Alençon, le 27 MAI 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon





### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ **SA/ARCUA2014-28** 

### **ASSEMBLÉES**

## COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services -Monsieur Emmanuel GRIEU en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et R.2122-8,
- VU le statut de la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'arrêté n° 2010-93 du 8 février 2010 portant recrutement en qualité d'Attaché Territorial de Monsieur Emmanuel GRIEU à compter du 15 février 2010,
- VU l'arrêté communautaire n° 2013-397 portant détachement de Monsieur Emmanuel GRIEU, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (40 000 à 150 000 habitants), à compter du 13 juillet 2013,
- VU la délibération du Conseil Municipal d'Alençon du 23 novembre 1997 et celle du Conseil de Communauté Urbaine du 6 novembre 1997 portant mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- **VU** la délibération du Conseil de Communauté du 20 juin 2013 approuvant l'avenant n° 11 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

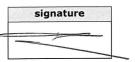
Article 1er: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, et du Directeur Général Adjoint des Service, Monsieur Claude LE BRUN, pour tous les actes de l'administration communautaire dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 euros HT, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 3: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, en cas d'absence ou d'empêchement manifeste du Directeur Général des Services, Monsieur François René CLOAREC, délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés communautaires, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, la légalisation des signatures et la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiements, dans les conditions prévues à l'article R.2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

**Monsieur Emmanuel GRIEU** 

Directeur Général Adjoint des Services



Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Alençon, le

5 JUIN 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon



REGUALAPREFECTURE
DE L'ORNE LE:
5 JUIN 2014



### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

SA/ARCUA2014-29

### **ASSEMBLÉES**

# COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département Patrimoine Public -**Monsieur Olivier ROGUE** 

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° 2012-450 du 4 septembre 2012, portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Olivier ROGUE en qualité de Directeur du Département Patrimoine Public, à compter du 1er septembre 2012,

VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations nº DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner à Monsieur Olivier ROGUE délégation de signature dans ses attributions de Directeur du Département Patrimoine Public.

## ARRÊTE

Article 1er : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

et dans les domaines suivants :

- gestion et fonctionnement interne du Département Patrimoine Public : tous actes,
- traitement des questions et des affaires courantes du Département Patrimoine Public : tous courriers,
- voirie : permis de stationnement, certificat de numérotage, arrêté d'alignement individuel,
- travaux : certificat de service aux entreprises, procès-verbal de réception des travaux réalisés en maîtrise d'œuvre, ordre de service aux entreprises,
- foncier urbanisme : tous actes ou documents nécessitant un avis préalable du Département Patrimoine Public.

En outre, Monsieur Olivier ROGUE bénéficie, dans la cadre de ses compétences, d'une autorisation de signer les bons de commande.

- Monsieur Olivier ROGUE, Directeur du Département Patrimoine Public



<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

 $\underline{\textbf{Article 4}}: Le \ \mathsf{Directeur} \ \mathsf{Général} \ \mathsf{des} \ \mathsf{Services} \ \mathsf{de} \ \mathsf{la} \ \mathsf{Communaut\'e} \ \mathsf{Urbaine} \ \mathsf{d'Alençon} \ \mathsf{est} \ \mathsf{charg\'e} \ \mathsf{de} \ \mathsf{l'ex\'ecution} \ \mathsf{du} \ \mathsf{pr\'esent} \ \mathsf{arr\'et\'e}, \ \mathsf{dont} \ \mathsf{copie} \ \mathsf{sera} \ \mathsf{remise} \ \mathsf{\grave{a}} \ \mathsf{l'int\'eress\'e}.$ 

Fait à Alençon, le 27 MAI 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon





ORNE

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-30

## **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature à la Directrice du Département Vie Culturelle et

Madame Cécile CACHAN

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier\1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° 2011-492 du 8 septembre 2011, portant recrutement de Madame Cécile CACHAN en qualité de Directrice du Département Vie Culturelle et Tourisme, à compter du 1er septembre 2011,

VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

Article 1er: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné cidessous, à :

- Madame Cécile CACHAN, Directrice du Département Vie Culturelle et **Tourisme** 

SIGNATURE

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alencon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

nauté U

Fait à Alençon, le

27 MAI 2014

Recu en Préfecture le :

Le Président de la Communaute Debaine

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

ORNE

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-31

#### **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature à la Directrice du Département des Solidarités -**Madame Véronique NICOLAS** 

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° 2009-06 du 3 février 2009, portant recrutement de Madame Véronique NICOLAS en qualité de Directrice du Département des Solidarités, à compter du 1er mars 2009,

VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

# ARRÊTE

Article 1er: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous, à :

Véronique NICOLAS, Directrice du Département des Madame Solidarités

nauté



Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

2 7 MAI 2014 Fait à Alençon, le

Le Président de la Communauté Urbaine Communauté Urbaine

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon



#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-32

## **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département Vie Éducative et Sportive

Monsieur Stéphane PARRAIN

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

- VU l'arrêté n° 2010-509 du 31 août 2010, portant recrutement de Monsieur Stéphane PARRAIN en qualité de Directeur du Département Vie Éducative et Sportive, à compter du 15 septembre 2010,
- VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,
- VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

### ARRÊTE

Article 1er: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous, à :

- Monsieur Stéphane PARRAIN, Directeur du Département Vie Éducative et Sportive

munauté ( 5)

SIGNATURE

2014

- 5 1011

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alencon, le

REÇU A LA PRESECTURE 5 JUIN 2014 Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

#### ORNE

### COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRRI SA/ARCUA2014-33

### **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté

Monsieur Jérémy VERDIERE

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le contrat nº 2013-398 du 8 octobre 2013 portant recrutement de Monsieur Jérémy VERDIERE du 4 novembre 2013 au 3 novembre 2016 en qualité de Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté,

VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT**, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-dessous, à :

- Monsieur Jérémy VERDIERE, Directeur du Département Politique de la Ville et Citoyenneté

Strunauté U. Ball

**SIGNATURE** 

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

Fait à Alençon, le -3 JUIN 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-34

#### **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature au Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable -Monsieur Stéphane JAMBET

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté n° 2010-268 du 31 mai 2010, portant recrutement par voie de mutation de Monsieur Stéphane JAMBET en qualité de Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement durable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,
 VU la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10

**VU** la délibération du Conseil de Communauté Urbaine du 28 juin 2012 approuvant l'avenant n° 10 modifiant les annexes 1 et 2 de la convention de mise à disposition réciproque des agents de la Ville d'Alençon et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

Article 1er: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous les documents relatifs à des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 000 € HT, dans les conditions prévues à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Article 2 : Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature pour tous actes, décisions et documents nécessaires au bon fonctionnement interne des services, du Département mentionné ci-après,

et, en particulier, pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,

· lettre de majoration de délais d'instruction,

- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

<u>Article 3</u>: Est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté urbaine, délégation de signature à Monsieur Stéphane JAMBET pour la délivrance de certificat d'urbanisme de simple information, à :

- Monsieur Stéphane JAMBET, Directeur du Département Aménagement, Urbanisme et Développement Durable SIGNATURE

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

<u>Article 5</u> : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Remunauté Orban

Fait à Alençon, le 27 MAI 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

### ORNE

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-35

### **ASSEMBLÉES**

#### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

Délégation de signature en matière d'urbanisme -Monsieur Alexis ROSMORDUC

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté de nomination n° 2010-257 portant recrutement de Monsieur Alexis ROSMORDUC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

<u>Article 1 :</u> Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :** 

- · lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- · lettre de majoration de délais d'instruction,
- · lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Monsieur Alexis ROSMORDUC

unauté U

Rédacteur



**Article 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le

27 MAI 2014

Le Président de la Communauté Urbaine

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

ORNE

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

SA/ARCUA2014-36

### **ASSEMBLÉES**

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature en matière d'urbanisme -Madame Céline SERRE

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté de nomination n° 2010-256 portant recrutement de Madame Céline SERRE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

Article 1: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Madame Céline SERRE

Rédacteur



Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le

27 MAI 2014

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO

Député-Maire d'Alençon

### ORNE

### COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

KRR/ SA/ARCUA2014-37

#### **ASSEMBLÉES**

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature en matière d'urbanisme -Monsieur Éric MORISSEAU

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté n° 2004-448 portant recrutement de Monsieur Éric MORISSEAU à compter du 4 septembre 2004,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

# ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup>:</u> Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme**:

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- · lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

<u>Article 2</u>: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté urbaine, délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour la délivrance de certificat d'urbanisme de simple information.

Monsieur Eric MORISSEAU

Attaché



**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**<u>Article 4</u>** : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :



Fait à Alençon, le 27 MAI 2014

Le Président de la Communauté Urbaine

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

ORNE

### COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

SA/ARCUA2014-38

#### **ASSEMBLÉES**

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

Délégation de signature en matière d'urbanisme -Madame Irène CAILLERE

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté de nomination n° 1984-316 portant recrutement de Madame Irène CAILLERE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1984,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

## ARRÊTE

Article 1: Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Madame Irène CAILLERE

Rédacteur Principal 2ème classe

SIGNATURE

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le

27 MAI 2014

Le Président de la Communauté Urbanne

Joaquim PUEYO

Député-Maire d'Alençon

ORNE

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département Ressources Internes et Moyens Direction de la Règlementation Service des Assemblées

SA/ARCUA2014-39

### **ASSEMBLÉES**

### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Délégation de signature en matière d'urbanisme -**Madame Amanda DELAUNAY** 

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.423-1 et L.422-3,

VU l'arrêté de nomination nº 2000-379 portant recrutement de Madame Amanda DELAUNAY à compter du 1er mars 2000,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

### ARRÊTE

<u>Article 1 :</u> Est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon, **délégation de signature à l'agent désigné ci-après pour les courriers** suivants, liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme :

- lettre de notification de délai,
- lettre de demande de pièces complémentaires ou modificatives,
- lettre de majoration de délais d'instruction,
- lettre de consultation des commissions et services,
- transmission à Monsieur le Préfet d'un exemplaire de la demande pour le contrôle de légalité.

Madame Amanda DELAUNAY

Rédacteur



Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon, le

Le Président de la Communauté Urbaine, Le Criste

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon



SA/ARCUA2014-41

### ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Département des Ressources Internes et Moyens Direction de la Réglementation Service des Assemblées

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES**

### COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Désignation du représentant du Président de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics –

Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE - Vice-président

# LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

- VU l'article 22 du nouveau Code des Marchés Publics,
- VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations n°DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil Communautaire du 17 avril 2014, par lesquelles le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- **VU** la délibération n° DBCUA20140050 du 30 avril 2014 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics,

## ARRÊTE

<u>Article 1er</u> – **Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE**, Vice-président, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider la Commission d'Appel d'Offres, les jurys de concours et les autres commissions relatives aux Marchés Publics de la Communauté Urbaine d'Alençon et ce, pour toute la durée du mandat.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

<u>Article 3</u> – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Fait à Alençon,

5 JUIN 2014

Affiché le :

Le Président de la Communauté urbaine,

Joaquim PUEYO / Député-Maire d'Alençon

> REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :

> > - 5 JUIN 2014



# CD/ SA/ARCUA2014-42

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Département des Ressources Internes & Moyens Direction de la Réglementation Service des Assemblées

### **ASSEMBLÉES**

Désignation du représentant du Président pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public de distribution d'Eau Potable et d'Assainissement de la Communauté Urbaine d'Alençon le 13 juin 2014

## LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

- VU les articles L 5211-2 et L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics,
- VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,
- VU l'arrêté n° SA/ARCUA2014-24 du 18 avril 2014 portant délégation d'une partie des fonctions du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon à Monsieur François TOLLOT,
- VU la délibération n° DBCUA20140052 du Conseil de Communauté du 30 avril 2014 par laquelle le Conseil de Communauté a procédé à la désignation des membres de la Commission relative aux Délégations des Services Publics de distribution d'Eau Potable et d'Assainissement,

# ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: François TOLLOT, Conseiller Communautaire délégué, est désigné, en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider la Commission relative à la Délégation de Service Public de distribution d'Eau Potable et d'Assainissement, le 13 juin 2014.

<u>Article 2</u> : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

<u>Article 3</u> : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux intéressés.

mauté l'abail

Fait à Alençon, le 5 JUIN 2014

Reçu en Préfecture le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Affiché le :

Joaquim PUEYO Député-Maire d'Alençon

PECU A LA PRACECTURE DE L'ORUR LE : - 5 JUIN 2014

Ĺ

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 22 MAI 2014

## N° DBCUA20140057

# **COMMUNAUTÉ URBAINE**

# COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES

Après consultation des communes membres,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PROPOSE** la liste suivante, de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants, établie sur proposition des communes membres de l'EPCI conformément à l'article 1650A du CGI.

## • 18 Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire :

Prénom NOM	Commune
Emmanuel DARCISSAC	Alençon
Gérard LURÇON	Saint-Germain-Du-Corbéis
Louis WINTENBERGER	Damigny
Anne-Sophie LEMÉE	Condé-Sur-Sarthe
Denis LAUNAY	Arçonnay
Philippe MAUDUIT	Saint-Paterne
Hubert de BEAUREGARD	Valframbert
Michel AUBERT	Champfleur
Georges FOURREAU	Saint-Denis-Sur-Sarthon
Sylvain LAUNAY	Lonrai
Daniel DELANGLE	Radon
Catherine CASTA	Hesloup
Antoine MOREAU	Cerisé
Gisèle JOBARD	La Ferrière Bochard
Nathalie RIPAUX	Mieuxcé
Jean-Pierre RUSSEAU	Le Chevain
Patrice LAMBERT	Vingt-Hanaps
Georges LETARD	Ciral

# • 2 Commissaires titulaires domiciliés hors du périmètre communautaire :

Prénom NOM	Commune

# • 18 Commissaires suppléants domiciliés dans le périmètre communautaire :

Prénom NOM	Commune
Jean-Marie LECLERCQ	Cuissai
Serge LAMBERT	Larré
Jean-Louis RICHARD	Gandelain
Jean-Patrick LEROUX	Semallé
Jean GUY	Pacé
Philippe TRONCHET	Colombiers
Catherine LAZARE	La Lacelle
Gérard LEMOINE	Saint-Nicolas-Des-Bois
Jean-Marie GALLAIS	Saint-Ellier-Les-Bois

Fabien LORIQUER	Fontenai-Les-Louvets	
	1	
Jérôme LARCHEVÊQUE	Menil-Erreux	
Yannick DUDOUIT	Forges	
Bruno GUESNON	Chenay	
Roger LOUISFERT	Livaie	
Michel GENOIS	La Roche Mabile	
Laurent YVARD	Saint-Didier-Sous-Ecouves	
Philippe FORET	Saint-Céneri-Le-Gérei	
Philippe MONNIER	Longuenoë	

# • 2 Commissaires suppléants domiciliés hors du périmètre communautaire :

Prénom NOM	Commune

Cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux,

> **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140058

# **COMMUNAUTÉ URBAINE**

# REPRÉSENTATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIF N° 1

Conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du 30 avril 2014, le Conseil de Communauté a procédé à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein des divers organismes.

Compte tenu des changements intervenus depuis cette date,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > ACCEPTE les modifications relatives à la désignation des délégués du Conseil de Communauté, telles que proposées,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140059

## **FINANCES**

# COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, 7 abstentions (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➤ PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2013 de la Communauté Urbaine d'Alençon,

- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMEN T (en euros)	FONCTIONNEME NT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	13 041 720,00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Titres de recettes émis (*) (1)	В	7 938 559,91	52 665 890,28	60 604 450,19
	Reste à réaliser	С	539 500,00		539 500,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	13 041 720,00	54 156 342,53	67 198 062,53
	Engagements	Е			
	Mandats émis*	F	7 847 745,46	50 729 356,35	58 577 101,81
	Dépenses engagées non mandatées	G=E- F	4 603 149,00		4 603 149,00
	Solde d'exécution :				
RÉSULTAT DE	Excédent = B-F		90 814,45	1 936 533,93	2 027 348,38
L'EXERCICE	Déficit = F-B				
Hors excédent	Solde des restes à réaliser :				
reporté	Excédent = C-G				
	Déficit = G-C		- 4 063 649,00		- 4 063 649,00
RÉSULTAT	Excédent		1 836 247,25	1 871 795,53	3 708 042,78
REPORTÉ	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent			3 808 329,46	1 671 742,16
(résultat de l'exercice+report é)	Déficit		- 2 136 587,30		

- (\*) Après déduction des annulations de titres et de mandats, et hors EXCEDENT REPORTÉ.
- (1) Hors excédent reporté

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMEN T (en euros)	SOLDED'EXÉCUTIO N (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	1 836 247,25		90 814,45	1 927 061,70
FONCTIONNEMENT	3 709 738,41	- 1 837 942,88	1 936 533,93	3 808 329,46
TOTAL	5 545 985,66	- 1 837 942,88	2 027 348,38	5 735 391,16

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 4 063 649 €, le Compte Administratif 2013 présente :

un besoin de financement de la section investissement de	2 136 587,30
un résultat de la section fonctionnement (excédent) de	3 808 329,46

➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits qui n'ont pas été consommés,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

### N° DBCUA20140060

## **FINANCES**

# COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ DÉCIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2013, soit 3 808 329,46 €, de la façon suivante :

En recettes d'investissement :	
compte 10688 : résultat de fonctionnement affecté	2 136 587,30 €
En recettes de fonctionnement :	
compte 002 : excédent de fonctionnement reporté	1 671 742,16 €

> **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

# N° DBCUA20140061

### **FINANCES**

## **COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE DE GESTION 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de la Communauté Urbaine d'Alençon, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

# N° DBCUA20140062

# **FINANCES**

# **ZONES D'ACTIVITÉS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

> PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2013 des Zones d'Activités,

- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	2 551 382,46	4 061 382,46	6 612 764,92
	Titres de recettes émis (*) (1)	В	1 366 292,14	2 003 912,11	3 370 204,25
	Reste à réaliser	С			0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	2 551 382,46	4 061 382,46	6 612 764,92
	Engagements	Е	1 378 835,14		1 378 835,14
	Mandats émis (*) (2)	F	1 378 835,14	2 003 912,11	3 382 747,25
	Dépenses engagées non mandatées	G	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution :			0,00	
RÉSULTAT DE	Excédent = B-F				
L'EXERCICE	Déficit = F-B		- 12 543,00		- 12 543,00
Hors excédent	Solde des restes à réaliser :				
Reporté	Excédent = C-G		0,00		0,00
	Déficit = G-C				
RÉSULTAT	Excédent		81 682,46	0,00	81 682,46
REPORTÉ	Déficit			0,00	
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent		69 139,46	0,00	69 139,46
(résultat de l'exercice + reporté)	Besoin de financement			_	

- (\*) Après déduction des annulations de titres et de mandats
- (1) Hors excédent reporté (2) Hors déficit reporté

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMEN T (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMEN T	81 682,46		- 12 543,00	69 139,46
FONCTIONNEME NT	0,00		0,00	0,00
TOTAL	81 682,46	0,00	- 12 543,00	69 139,46

- ➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits qui n'ont pas été consommés,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

# N° DBCUA20140063

### **FINANCES**

# **ZONES D'ACTIVITÉS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2013, soit 69 139,46 €, de la façon suivante :

en recettes d'investissement :	
compte 001 : résultat reporté	69 139,46 €

> **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140064

# **FINANCES**

# **ZONES D'ACTIVITÉS - COMPTE DE GESTION 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion des Zones d'Activités, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140065

## **FINANCES**

# **EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mrs Joaquim PUEYO et Patrick COUSIN ne prennent pas part ni au débat ni au vote) :

- > PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2013 du service de l'Eau,
- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMEN T (en euros)	FONCTIONNEME NT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	3 976 745,50	1 394 140,46	5 370 885,96
	Titres de recettes émis (*) (1)	В	1 712 371,87	1 382 210,05	3 094 581,92
	Reste à réaliser	С	0,00	·	0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	3 976 745,50	1 394 140,46	5 370 885,96
	Engagements	Е	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	1 347 391,36	252 074,64	1 599 466,00
	Dépenses engagées non mandatées	G	2 561 530,00		2 561 530,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution : Excédent = B-F Déficit = F-B		364 980,51	1 130 135,41	1 495 115,92
Hors excédent reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G Déficit = G-C		2 561 530,00		2 561 530,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent Déficit		1 028 534,17	97 394,46	1 125 928,63
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent			1 227 529,87	59 514,55
(résultat de l'exercice + reporté)	Déficit		- 1 168 015,32		

<sup>(\*)</sup> Après déduction des annulations de titres et de mandats

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	1 028 534,17		364 980,51	1 393 514,68
FONCTIONNEMENT	1 259 915,31	- 1 162 520,85	1 130 135,41	1 227 529,87
TOTAL	2 288 449,48	- 1 162 520,85	1 495 115,92	2 621 044,55

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 2 561 530  $\in$ , le Compte Administratif 2013 présente :

un besoin de financement de la section investissement de	1 168 015,32 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 227 529,87 €

- ➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits qui n'ont pas été consommés,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

<sup>(1)</sup> Hors excédent reporté - (2) Hors déficit reporté

### **FINANCES**

# **EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

▶ DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, soit 1 227 529,87 €, de la façon suivante :

en recettes d'investissement :	
compte 10 - 1068 : excédent de fonctionnement affecté	1 168 015,32 €
en recettes de fonctionnement :	
compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	59 514,55 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140067

# **FINANCES**

## **EAU - COMPTE DE GESTION 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'Eau, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140068

## **FINANCES**

## **ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mrs Joaquim PUEYO et Patrick COUSIN ne prennent pas part ni au débat ni au vote) :

➤ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013 du service de l'Assainissement,

- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEME NT (en euros)	FONCTIONNEME NT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	5 431 590,68		
	Titres de Recettes émis (*) (1)	В	1 361 779,43	1 310 077,69	2 671 857,12
	Restes à réaliser	С	90 000,00		90 000,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	5 431 590,68	1 997 480,58	7 429 071,26
	Engagements	Е	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) ( 2 )	F	2 821 556,72	797 383,48	3 618 940,20
	Dépenses engagées non mandatées	G	2 275 270,00		2 275 270,00
RÉSULTAT DE	Solde d'exécution :				
L'EXERCICE	Excédent = B-F			512 694,21	
Hors excédent	Déficit = F-B		- 1 459 777,29		- 947 083,08
reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G				
	Déficit = G-C		2 185 270,00		2 185 270,00
RÉSULTAT	Excédent		2 979 862,44	677 547,58	3 657 410,02
REPORTÉ	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent			1 190 241,79	525 056,94
(Résultat de l'exercice +reporté)	Déficit		- 665 184,85		

<sup>\*</sup> Après déduction des annulations de titres et de mandats

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMEN T (en euros)	DIEVÉCUTTON (	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	2 979 862,44		- 1 459 777,29	1 520 085,15
FONCTIONNEMEN T	1 126 505,18	- 448 957,60	512 694,21	1 190 241,79
TOTAL	4 106 367,62	- 448 957,60	- 947 083,08	2 710 326,94

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 2 185 270 €, le Compte Administratif 2013 présente :

un besoin de financement de la section d'investissement de	665 184,85 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 190 241,79 €

<sup>(1)</sup> Hors excédent reporté (2) Hors déficit reporté

- ➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits qui n'ont pas été consommés,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140069

## **FINANCES**

# ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

- le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :
- ightharpoonup AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, soit 1 190 241,79  $\in$  de la façon suivante :

en recettes d'investissement :	
compte 10 - 1068 : excédent de fonctionnement affecté	665 184,85 €
en recettes de fonctionnement :	
compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	525 056,94 €

> **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140070

# **FINANCES**

# **ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

- le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :
- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# **FINANCES**

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mrs Joaquim PUEYO et Patrick COUSIN ne prennent pas part ni au débat ni au vote) :

- ➤ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			Т	FONCTIONNEMEN T	TOTAL CUMULÉ
			(en euros)	(en euros)	(en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	6 794,02	43 867,02	50 661,04
	Titres de recettes émis (*) (1)	В	0,00	34 393,10	34 393,10
	Reste à réaliser	С	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	6 794,02	43 867,02	50 661,04
	Engagements	Е	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	0,00	35 028,75	35 028,75
	Dépenses engagées non mandatées	G = E- F	0,00		0,00
	Solde d'exécution :				
RÉSULTAT	Excédent = B-F				
DE L'EXERCICE	Déficit = F-B			- 635,65	-635,65
Hors excédent reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G Déficit = G-C				
RÉSULTAT	Excédent		6 794,02	12 337,02	19 131,04
REPORTÉ	Déficit				
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Excédent		6 794,02	11 701,37	18 495,39
(résultat de l'exercice + reporté)	Déficit				

(\*) Après déduction des annulations de titres et de mandats

(1) Hors excédent reporté - (2) Hors déficit reporté

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	6 794,02		0,00	6 794,02
FONCTIONNEMEN T	12 337,02	0,00	-635,65	11 701,37
TOTAL	19 131,04	0,00	-635,65	18 495,39

- ➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits dont il n'a pas été consommés,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140072

# **FINANCES**

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

➤ AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, soit 18 495,39 €, de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 001 - 001 : excédent d'investissement reporté	6 794,02 €
en recettes de fonctionnement : compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	11 701,37 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140073

## **FINANCES**

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE DE GESTION 2013

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140074

# **FINANCES**

## **TRANSPORTS URBAINS - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote) :

- ▶ PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2013 du service des Transports Urbains,
- ➤ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - > RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
  - > ARRÊTE les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMEN T	FONCTIONNEME NT	TOTAL CUMULÉ
			(en euros)	(en euros)	(en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	Α	2 009 300,00	3 790 478,44	5 799 778,44
	Titres de recettes émis (*) (1)	В	61 200,36	2 734 420,84	2 795 621,20
	Reste à réaliser	С	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	2 009 300,00	3 790 478,44	5 799 778,44
	Engagements	Е	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	79 200,67	2 263 812,10	2 343 012,77
	Dépenses engagées non mandatées	G=E- F	240 800,00	0,00	240 800,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution : Excédent = B-F Déficit = F-B		-18 000,31	470 608,74	452 608,43
Hors excédent Reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G Déficit = G-C		240 800,00		240 800,00
RÉSULTAT	Excédent		672 853,33	634 578,44	1 307 431,77
REPORTÉ	Déficit				
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Excédent		414 053,02	1 105 187,18	1 519 240,20
(résultat de l'exercice + reporté)	Déficit		·	·	·

- (\*) Après déduction des annulations de titres et de mandats
- (1) Hors excédent reporté (2) Hors déficit reporté

# RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMEN T (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	672 853,33		-18 000,31	654 853,02
FONCTIONNEMENT	634 578,44	0,00	470 608,74	1 105 187,18
TOTAL	1 307 431,77	0,00	452 608,43	1 760 040,20

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 240 800 €, le Compte Administratif 2013 présente :

un résultat de la section d'investissement (excédent) de	414 053,02 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 105 187,18 €

- ➤ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et annuler les crédits qui n'ont pas été consommés,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140075

# **FINANCES**

# TRANSPORTS URBAINS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil de Communauté vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

solde vestissen	d'exécution nent	(excé	dent)	de	la	sect	ion	654 853,02 €
résulta tionnem	t (excéden ent de	taire)	de	la	secti	ion	de	1 105 187,18 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

en dépenses, pour un montant de	240 800,00 €
en recettes, pour un montant de	0,00 €

ce qui représente un besoin de financement des restes à réaliser de 240 800,00 €.

Les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2013 doivent faire l'objet d'une affectation par le Conseil de Communauté en report à nouveau.

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** d'affecter les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2013, de la façon suivante :

en recettes d'investissement :	
compte 001 - 001 : excédent d'investissement reporté	654 853,02 €
en recettes de fonctionnement :	
compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	1 105 187,18 €

> **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

### N° DBCUA20140076

# **FINANCES**

### **TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION 2013**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion des Transports Urbains, dressé pour l'exercice 2013 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140077

## **FINANCES**

# CONVENTION DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON ET LES COMMUNES DE CHAMPFLEUR, HESLOUP ET SAINT PATERNE

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ DÉLÉGUE la restauration scolaire aux communes de Champfleur, Hesloup et Saint-Paterne,
  - > APPROUVE les termes des conventions correspondantes, telles que proposées,
- ➤ **DÉCIDE D'IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65-251-657341 du budget 2014,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140078

## **MARCHES PUBLICS**

MARCHÉS N°2013/66 C ET N°2013/67C - RÉALISATION D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET URBAINES POUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE - LOT N°1 : ETUDES ENVIRONNEMENTALES - LOT N°2 : ETUDES URBAINES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES AVENANTS N°1

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> AUTORISE Monsieur Le Président ou son délégué à signer :

- un avenant n°1 au marché n°2013/66 C avec la société SETEC/SCOP, cet avenant ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché de 3 420,00 € HT , (ce qui portera le montant maximum du marché de 130 775 € HT à 134 195 € HT) et de prolonger le délai de réalisation afin de prendre en compte l'élargissement du territoire communautaire avec l'intégration de la commune de Chenay depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- un avenant n°1 au marché n°2013/67C avec la société SCHNEIDER/ CERESA/LECLERC, cet avenant ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché de 4 000,00 € HT (ce qui portera le montant maximum du marché de 168 820 € HT à 172 820 € HT) et de prolonger le délai de réalisation afin de prendre en compte l'élargissement du territoire communautaire avec l'intégration de la commune de Chenay depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140080

## **GESTION IMMOBILIERE**

# BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES INTERVENUES AU COURS DE L'ANNÉE 2013

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### > PREND ACTE:

⇒ du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2013, tel que présenté ci-après :

Date de la décision	Situation de l'immeuble	e l'immeuble But de l'acquisition						
	ACQUISITIONS							
30/05/2013		Communauté de Communes de	1 € symbolique					
03/10/2013	Alençon – rue Nicolas Appert – section CC nos 11 (175 m²) et 58 (2 m²)	Voirie et trottoirs à usage public mais appartenant à un propriétaire privé.	1 000 €					
	TOTAL DES ACQUISITIONS							
Date de la décision	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix					
	CESSION							
19/12/2013	Alençon – rue Nicolas Appert – section CC n° 92 (3 a 98 ca)	Cession de terrain à la SCI LGI.	6 272 € HT					
	TOTAL		6 272 € HT					

⇒ du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2013 en exécution de décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

Date de l'Acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de la décision	Prix
		ACQUISI <sup>*</sup>	TIONS		
30/05/2013	Sci la Cour de Cerisé	Cerisé – La Cour – section AH n <sup>os</sup> 158 (03 a 94 ca), 160 (02 a 09 ca) et 162 (06 a 03 ca)	Prise d'eau en Sarthe.	27/09/2012	2 412 €
28/06/2013	C.D.C. de l'Est Alençonnais	Vingt-Hanaps – ZN n°s 61 (48 a 89 ca) et 65 (43 a 69 ca) Radon – AP n° 177 (33 a 07 ca)	Intégration C.D.C. Est Alençonnais dans la C.U.A.	30/05/2013	10 €
30/06/2013	Mme BERMOND Andrée	Alençon – 1 bd Mézeray – section AC n° 302 (01 a 52 ca)	Création d'un giratoire.	Exercice du Droit de Préemption Urbain 01/03/2013	600€
13/12/2013	Cts Gicquel des Touches	Valframbert – Les Maisons Tranquilles – section AY n° 17 (01 a 21 ca)	Desserte en assainissement.	27/10/2005	300 €
		TOTAL DES ACQUISITI	ONS		3 322 €

Date de l'Acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de la décision	Prix
		CES!	SION		
25/09/2013	Mme BABIN	Alençon – 1 bd Mézeray	Rétrocession d'une partie de terrain acquis par droit de préemption urbain.	30/05/2013	572,75 €
		TOTAL			572,75 €

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

# N° DBCUA20140081

# **GESTION IMMOBILIERE**

# ACQUISITION DE DÉLAISSÉS DE TERRAINS APPARTENANT À L'ETAT SUR LA COMMUNE DE VALFRAMBERT

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AR nos 53, 55, 57, 58 et 59, d'une superficie totale de 3 965 m² au prix de 3 700 €,
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

# **INITIATIVE ORNE - DEMANDE D'ADHÉSION**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ ACCEPTE l'adhésion de la Communauté Urbaine à « Initiative Orne » pour un montant de 500 € par an et ce, pour les années à venir, tant que la somme restera inchangée, de même que les missions ou les statuts de cette structure,
- > **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,
- ➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante au chapitre 011-90.1-6288.3 du budget 2014.

Recue en Préfecture le : 02/06/2014

## N° DBCUA20140083

### **GENS DU VOYAGE**

INSERTION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI AUTOUR DU NETTOYAGE ET DE LA PRÉSERVATION DU TERRAIN DE LA BREBIETTE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 7 voix contre.) :

- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec Assise Orne Régie des Quartiers Alençonnaise un marché pour l'insertion et qualification professionnelle de personnes éloignées de l'emploi autour du nettoyage et de la préservation du terrain de la Brebiette, le marché étant conclu pour une durée d'un an, reconductible un an trois fois et pour un montant annuel de 27 768 € TTC,
- > **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2014

## N° DBCUA20140084

# **SPORTS ET CAMPINGS**

# **CAMPING DE PORTBAIL - SUSPENSION DE L'EXPLOITATION**

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ **AUTORISE** la suspension de l'exploitation du camping de Portbail, afin de conduire une étude approfondie sur son devenir,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## **DECHETS MENAGERS**

MARCHÉ N°2010-90C - COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE, ET COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MÉNAGÈRES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°5

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > AUTORISE Monsieur Le Président ou son délégué à signer :
  - avec la société SNN un avenant n°5 au marché n°2010/91C «Prestations de collecte des déchets en porte à porte et apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot 01 : Collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective, et collecte en apport volontaire des ordures ménagères », cet avenant ayant pour objet de corriger les erreurs matérielles survenues dans la rédaction des précédents avenants,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 06/06/2014

# N° DBCUA20140086

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

GESTION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN, DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES, DE L'ÉCLAIRAGE DES MONUMENTS ET SITES, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ ACCEPTE, dans le cadre de la gestion et de la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, un avenant N°1 au contrat passé avec la Société GARCZYNSKI ALENCON ayant pour objet :
  - 1) la modification de la formule de révision : substitution de l'indice MIGS base 2005 par l'indice MIGS base 2010,
  - 2) l'intégration des 10 nouvelles communes,
  - 3) le réajustement du nombre de sources lumineuses et l'augmentation du montant total du marché.
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 03/06/2014

# N° DBCUA20140087

# **TRANSPORTS URBAINS**

# **NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2014**

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre.) :

- > ACCEPTE les tarifs des titres de transports urbains applicables à compter du 1er juillet 2014, tels que proposés,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140088

## **TRANSPORTS URBAINS**

# DEMANDE DE SUBVENTION "RÉSERVE PARLEMENTAIRE" POUR LA GARE D'ÉCHANGE DE BUS.

Par courrier du 5 mai 2014, Monsieur le Député de la circonscription d'Alençon évoquait la possibilité d'octroi d'une subvention de 15 000 € au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de la gare d'échange de bus.

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > AUTORISE Monsieur Le Président ou son délégué :
  - à solliciter auprès de Monsieur le Député la subvention correspondante,
  - à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014

## N° DBCUA20140089

# **RESEAUX - EAU ET ASSAINISSEMENT**

# MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR LA MISE À LA COTE D'ACCESSOIRES RÉSEAUX

Vu les avis favorables de la Commission des Finances et du Bureau de Communauté, réunis respectivement les 6 et 7 mai 2014,

- le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick COUSIN ne prend pas part ni au débat ni au vote) :
- ➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, en application de l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avant l'engagement de la procédure de consultation, un marché de prestations de service, pour la remise à niveau des bouches à clé et des tampons eaux usées, d'un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT (20 000 € HT concernant le Budget Assainissement et 10 000 € HT concernant le Budget Eau) et d'une durée maximale de quatre ans,
- > S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés par l'exécution de ce marché,
- > **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 30/05/2014